



Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
23 juin 2021

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Organigramme
administratif 2021-2022

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif;

CC-210623-HR-0133

ATTENDU QUE les besoins de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont changé considérablement au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210428-HR-0095 autorisant la tenue d'une consultation sur un organigramme administratif modifié qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QU'une consultation a eu lieu du 29 avril au 14 juin 2021;

ATTENDU QUE les commentaires reçus de l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'organigramme modifié, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2021/06/23-HR-001;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-170125-HR-0050 à compter du 1^{er} juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

Règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

ATTENDU QUE, conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit fixer par règlement le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QU'une commission scolaire ne peut adopter un règlement à moins d'avoir donné un avis public, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CC-210623-CA-0134

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, pour l'année scolaire 2021-2022, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2021/06/23-CA-002;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

Règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

ATTENDU QUE, conformément aux articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité exécutif doit fixer par règlement le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QU'une commission scolaire ne peut adopter un règlement à moins d'avoir donné un avis public, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

CC-210623-CA-0135

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, pour l'année scolaire 2021-2022, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2021/06/23-CA-003;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

Politique n° 2021-CA-27 : *Représentation des élèves à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

ATTENDU QUE l'article 211.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (la Loi) stipule que *Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire adopte une politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire prévoyant notamment une forme de représentation des élèves auprès du conseil des commissaires*;

CC-210623-CA-0136

ATTENDU QUE le paragraphe 3° de l'article 42 et l'article 51 de la Loi prévoient une représentation des élèves au conseil d'établissement d'une école dispensant l'enseignement secondaire du second cycle, et que l'article 102 prévoit une représentation des élèves au conseil d'établissement d'un centre de formation générale des adultes et d'un centre de formation professionnelle;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite offrir aux élèves qui s'impliquent dans la vie démocratique et scolaire de leur école ou centre l'occasion d'enrichir leurs connaissances et leur expérience de ces processus en les nommant au conseil à titre de représentants des élèves;

ATTENDU QUE le projet de politique n° 2021-CA-27 : *Représentation des élèves à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* a été élaboré dans le but de mettre sur pied un comité central des élèves qui aurait le mandat de représenter les élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et d'élire deux (2) de ses membres comme représentants des élèves au conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le projet de politique prévoit également la nomination, par le conseil des commissaires, de quatre (4) commissaires à titre de personnes responsables du comité central des élèves et dont le rôle serait de maintenir le lien de communication entre le comité et le conseil;

ATTENDU que les gestionnaires ont été consultés sur la politique et que leurs commentaires ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la politique n° 2021-CA-27 : *Représentation des élèves à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2021/06/23-CA-004;

QUE les commissaires suivants soient nommés à titre de commissaires responsables du comité central des élèves pour un mandat d'un an : Olivia Landry, Vincent Cammisano, James Di Sano et Stéphane Henley;

ET QU'une recommandation pour la nomination de deux (2) représentants des élèves au conseil des commissaires soit présentée à la séance ordinaire du conseil des commissaires du 27 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Règlement n° BL2009-CA-19 : *Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*

CC-210623-CA-0137

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-100623-CA-0147 approuvant le règlement n° BL2010-CA-19 : *Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (le Règlement);

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-210428-CA-0098, autorisant la tenue d'une consultation sur les propositions de modification au Règlement;

ATTENDU QU'une commissaire scolaire ne peut adopter un règlement à moins d'avoir donné un avis public, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux propositions de modification au Règlement et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

ATTENDU QU'une consultation a eu lieu du 29 avril au 14 juin 2021;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les Professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier – SPPOQA, la FEESP-CSN, le SEPB (section locale 577), et le protecteur de l'élève ont été consultés relativement au Règlement et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les propositions de modification au règlement n° BL2010-CA-19: *Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2021/06/23-CA-005;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

Politique n° 2000-CA-03 :
*Révision d'une décision
concernant un élève*

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 000322-CA-0177 approuvant la politique n° 2000-CA-03 : *Révision d'une décision concernant un élève* et la résolution n° CC-141112-CA-0065 modifiant l'article 7.0 de la politique;

CC-210623-CA-0138

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210428-CA-0099 autorisant la tenue d'une consultation sur les propositions de modification à la politique n° 2000-CA-03 : *Révision d'une décision concernant un élève*;

ATTENDU QUE la consultation a eu lieu du 29 avril au 14 juin 2021;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les Professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier – SPPOQA, la FEESP-CSN, le SEPB (section locale 577), et le protecteur de l'élève ont été consultés relativement au Règlement et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les propositions de modification à la politique n° 2000-CA-03 : *Révision d'une décision concernant un élève*, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2021/06/23-CA-006.

Adoptée à l'unanimité

Politique n° 2006-FR-03 :
*Frais scolaires exigés des
parents – secteur des
jeunes*

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la politique n° 2006-FR-03 : *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes* le 28 juin 2006 par voie de résolution n° 060628-FR-0232;

CC-210623-FR-0139

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210428-FR-0100 autorisant la tenue d'une consultation sur les propositions de modification à la politique n° 2000-FR-03 : *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes*;

ATTENDU QUE la consultation a eu lieu du 29 avril au 14 juin 2021;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les Professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier – SPPOQA, la FEESP-CSN et le SEPB (section locale 577) ont été consultés relativement à la politique et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les propositions de modification à la politique n° 2006-CA-03 : *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes*, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2021/06/23-FR-001.

Adoptée à l'unanimité

Budget initial 2021-2022

CC-210623-FR-0140

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation (MEQ) son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022 (le Budget);

ATTENDU QUE le Budget a été élaboré à partir des paramètres budgétaires de consultation présentés le 27 avril 2021;

ATTENDU QUE le Budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2021-2022 en se basant sur une année scolaire typique;

ATTENDU QUE le Budget ne tient pas compte des répercussions financières possibles engendrées par la pandémie de la COVID-19 sur le plan des revenus, des dépenses additionnelles et des économies;

ATTENDU QUE le MEQ n'a pas encore communiqué ses directives pour l'année scolaire 2020-2021 en ce qui concerne le traitement des coûts supplémentaires engendrés par la pandémie;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire de 9 646 584,00 \$ a été déterminé en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000,00 \$ et moins de 34 111 059,00 \$,
- un nombre de 24 014 immeubles imposables de plus de 25 000,00 \$, et
- le taux de 0,1054 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité d'audit, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022, prévoyant des revenus de 187 152 403,00 \$ et des dépenses de 187 152 403,00 \$, sous réserve de l'autorisation du ministre, conformément à l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'il soit transmis au ministère de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité

Facture annuelle 2021-2022 de la société GRICS

CC-210623-IT-0141

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier utilise les produits de la société GRICS (Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires) pour la gestion de ses systèmes d'information administratifs et pédagogiques;

ATTENDU QUE la société GRICS transmet chaque année à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier une facture pour les licences d'utilisation de logiciels et les services de soutien qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE le montant estimé de la facture de la société GRICS pour l'année 2021-2022 est de 569 239,00 \$, avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de la société GRICS (Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires) pour l'année scolaire 2021-2022 d'un montant de 569 239,00 \$ (654 482,54 \$, toutes taxes comprises, 608 406,97 \$, taxes nettes);

QUE la direction générale ou, en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document concernant la présente et de régler la facture finale qui nous parviendra au mois de juillet 2021;

ET QU'advenant un dépassement du montant estimé, la direction générale ou, en son absence, le directeur général adjoint soit autorisé à effectuer le paiement d'une somme additionnelle représentant 10 % du montant estimé.

Adoptée à l'unanimité

Appel d'offres public
n° 2021-7542-01 –
équipements
pédagogiques
2021-2022

CC-210623-IT-0142

ATTENDU QUE, dans le cadre de son Plan d'action numérique, le ministère de l'Éducation (le MEQ) poursuit ses investissements dans le domaine des technologies à l'échelle provinciale;

ATTENDU QUE l'allocation octroyée à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2021-2022 en vertu de la mesure 50767 (*Projets en programmation et en bureautique*) et de la mesure 50761 (*Outils numériques*) s'élève à 688 834,00 \$;

ATTENDU QUE le MEQ a confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (le CAG) le mandat de lancer un appel d'offres public pour l'acquisition de tablettes, de robots et d'équipements makerspace;

ATTENDU QUE le CAG lancera l'appel d'offres n° 2021-7542-01 - *Équipements pédagogiques* sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) au mois de juin 2021 afin que les équipements soient disponibles au mois d'août 2021;

ATTENDU QUE, parmi les équipements disponibles dans le cadre de l'appel d'offres, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en aura besoin d'un certain nombre pour ses écoles et ses centres pour l'année scolaire 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires autorise la direction générale à confirmer, auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales, la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres;

QUE la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soit autorisée à signer tout document concernant ce mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales ainsi que toute autorisation pouvant être exigée concernant le contrat à venir;

ET QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acquisition des équipements disponibles dans le cadre de l'appel d'offres n° 2021-7542-01 dont le coût ne doit pas dépasser 750 000,00 \$, taxes comprises, et autorise la direction du Service des technologies de l'information à signer tous les bons de commande qui s'y rattachent.

Adoptée à l'unanimité

Appel d'offres public
n° 2021-7525-60 –
postes informatiques et
moniteurs neufs
2021-2022

CC-210623-IT-0143

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (le CAG) le mandat de lancer un appel d'offres public pour l'acquisition d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portables, de moniteurs, de chariots de chargement et de postes informatiques de grande qualité;

ATTENDU QUE le CAG lancera l'appel d'offres public n° 2021-7525-60 - *Postes informatiques et moniteurs neufs* sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) au mois de juin 2021 afin que l'équipement soit disponible au mois de septembre 2021;

ATTENDU QU'il s'agit d'un mandat d'un (1) an avec la possibilité de deux (2) périodes de prolongation de six (6) mois chacune, pour un total potentiel de deux (2) ans (du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} septembre 2023);

ATTENDU QUE, parmi les équipements disponibles dans le cadre de l'appel d'offres, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en aura besoin d'un certain nombre pour ses écoles, ses centres et son centre administratif au cours des deux (2) prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires autorise la direction générale à confirmer, auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales, la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres n° 2021-7525-60 - *Postes informatiques et moniteurs neufs*;

QUE la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soit autorisée à signer tout document concernant ce mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales ainsi que toute autorisation pouvant être exigée concernant le contrat à venir;

ET QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acquisition des équipements disponibles dans le cadre de l'appel d'offres n° 2021-7525-60 dont le coût annuel ne doit pas dépasser 225 000,00 \$, taxes comprises, et autorise le direction du Service des technologies de l'information à signer tous les bons de commande qui s'y rattachent.

Adoptée à l'unanimité

Appel à des services professionnels – architectes et ingénieurs – projets de rénovation

CC-210623-MR-0144

ATTENDU la nécessité de faire appel à des services professionnels en architecture, en génie civil et structural, et en génie mécanique et électrique dans le cadre de projets qui seront réalisés au cours des trois (3) prochaines années;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public était composé de cinq (5) lots en architecture, de trois (3) lots en génie civil et structural et de trois (3) lots en génie mécanique et électrique, pour un total de onze (11) lots distincts;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 7 juin 2021;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 11 juin 2021 pour faire rapport de leur évaluation des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'adjudication du contrat de services professionnels en architecture, en génie civil et structural, et en génie mécanique et électrique comme suit :

Architecture	Lot 1	Bergeron Thouin Associés Architectes inc.
	Lot 2	Ruccolo+Faubert Architectes inc.
	Lot 3	ANA Architecture inc.
	Lot 4	Arcand-Laporte-Klimpt, Architectes S.E.N.C.R.L.
	Lot 5	Barin Architecture+Design
Génie civil et structural	Lot 6	Dubé Beaudry et Associés Experts-Conseils inc.
	Lot 7	GBI Experts-Conseils inc.
	Lot 8	Cima+ S.E.N.C.
Génie mécanique et électrique	Lot 9	Cima+ S.E.N.C.
	Lot 10	Bouthillette Parizeau inc.
	Lot 11	Cima+ S.E.N.C.

Adoptée à l'unanimité

Produits et matériel de nettoyage

CC-210623-MR-0145

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'est jointe en 2018 à un appel d'offres regroupé pour l'achat de produits et de matériel de nettoyage lancé par le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) et géré par la Commission scolaire des Samares;

ATTENDU QUE le contrat est en vigueur du 1^{er} mai 2018 au 30 septembre 2021;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur le centre d'acquisitions gouvernementales* le 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales assure la continuation des contrats-cadres pour l'acquisition des biens et des services identifiés par le Conseil du trésor;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a confié au Centre d'acquisitions gouvernementales le mandat de lancer des appels d'offres publics pour le compte de l'ensemble des organismes publics de la province afin d'obtenir la meilleure solution d'ensemble et la meilleure structure de prix;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales dispose actuellement d'un contrat pour l'acquisition de produits de nettoyage qui prend fin le 31 octobre 2022;

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales a refusé notre demande de nous joindre au contrat actuel;

ATTENDU QUE le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) prolongera son contrat de gré à gré pour une période de treize (13) mois afin de faire concorder la date d'expiration de celui-ci avec la date du contrat conclu par le Centre d'acquisitions gouvernementales, qui prend fin le 31 octobre 2022;

ATTENDU QUE le coût d'achat des produits et du matériel de nettoyage est estimé à 255 000,00 \$, avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la prolongation du contrat pour l'acquisition de produits et de matériel de nettoyage jusqu'au 31 octobre 2022;

QUE l'achat des produits et du matériel de nettoyage soit autorisé pendant une période de treize (13) mois commençant le 1^{er} octobre 2021;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les bons de commande jusqu'à la date d'expiration du contrat prolongé.

Adoptée à l'unanimité

Plan de gestion des risques

CC-210623-CA-0146

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Directive);

ATTENDU QUE la Directive fait obligation à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'adopter, pour chaque exercice financier, un plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté le *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2019-2020 et 2020-2021* par voie de résolution n° CC-191211-CA-0055;

ATTENDU QU'un nouveau plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle a été préparé pour 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2021-2022*, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2019/12/11-CA-007.

Adoptée à l'unanimité

Calendrier administratif
2021-2022

ATTENDU QUE l'annexe I de la procédure n° P2013-CA-08: *Comités administratif et pédagogique* doit être mise à jour et approuvée chaque année au mois de juin;

CC-210623-CA-0147

ATTENDU QUE le comité administratif a mis à jour l'annexe I de la procédure n° P2013-CA-08 : *Comités administratif et pédagogique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à l'annexe I de la procédure n° P2013-CA-08 : *Comités administratif et pédagogique*, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2021/06/23-CA-008.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation – programme
de formation générale

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180523-AE-0130 visant à obtenir une autorisation provisoire du ministère de l'Éducation pour l'enseignement du programme AVS 5734 *High-Pressure Welding*;

Demande de
renouvellement

ATTENDU QUE la demande avait été faite en partenariat avec le Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSS des Mille-Îles) et le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSS de la Rivière-du-Nord);

CC-210623-AE-0148

ATTENDU QUE le programme est enseigné actuellement au Centre de formation Construc-Plus;

ATTENDU QUE l'autorisation provisoire expire le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite appuyer la demande du CSS des Mille-Îles et du CSS de la Rivière-du Nord pour le renouvellement de cette autorisation provisoire pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite présenter une demande de renouvellement de l'autorisation provisoire pour l'enseignement du programme AVS 5734 *High-Pressure Welding*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité pédagogique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente au ministère de l'Éducation une demande de renouvellement de l'autorisation provisoire pour l'enseignement du programme suivant :

- AVS 5734 *High-Pressure Welding*

Adoptée à l'unanimité

Autorisation – programme de formation générale

Nouvelle demande

CC-210623-AE-0149

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit offrir à ses élèves une variété de choix grâce à des programmes d'études et des curriculums propres au 21^e siècle, conformément à l'orientation n° 2 de son plan d'engagement vers la réussite;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit augmenter la proportion d'élèves de moins de 20 ans titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme d'études professionnelles, conformément à l'objectif n° 3 de son plan d'engagement vers la réussite;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite offrir aux élèves sur son territoire une meilleure accessibilité aux programmes de formation professionnelle, car la formation professionnelle représente pour elle une priorité;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite offrir le programme *Pharmacy Technical Assistance* en anglais;

ATTENDU QUE les perspectives d'emploi des diplômés du programme *Pharmacy Technical Assistance/Assistance technique en pharmacie* sont excellentes dans la région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière ainsi que dans la grande région de Montréal pour la période 2019-2023, selon l'information sur le marché du travail fournie par Services Québec sur son site Internet *IMT en ligne*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité pédagogique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente au ministère de l'Éducation une demande d'autorisation permanente pour l'enseignement du programme suivant :

- DVS 5841 *Pharmacy Technical Assistance*

Adoptée à l'unanimité

Nomination d'un cadre d'école – direction adjointe

CC-210623-HR-0150

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe de l'école secondaire Laval Senior sera vacant après le 30 juin 2021;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a mené les entrevues le 18 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de la personne suivante au poste de direction adjointe d'école, en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

ÉCOLE	DIRECTION ADJOINTE
École secondaire Laval Senior	Reno Vaccaro

Adoptée à l'unanimité